

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

DECRET N° 71-1 /CP/SGG

du 5 Janvier 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

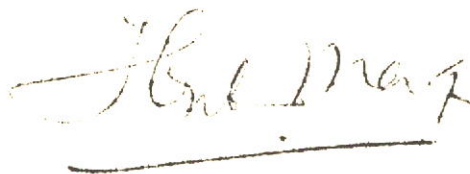
Article 1er - Pour compter du 5 janvier 1971, Mr Edmond DOSSOU-YOVO,
Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et
des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et
du Tourisme, pendant l'absence de Mr Théophile PAOLETTI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Janvier 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.



Hubert MAGA